

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

Présents : MM. et Mmes STOFFELS Daniel, **Bourgmestre-Président** ;
LEJOLY Jérôme, VANDEUREN-SERVAIS Mireille, NOEL Stany et THUNUS
Christophe, **Echevins** ;
GERARDY Maurice, CRASSON Laurent, PIETTE Monique, GROSJEAN Henri,
KLEIN Irène, RENARD-REMY-PAQUAY Francine et THOMAS Cindy,
Conseillers ;
CRASSON Vincent, **Directeur général**.

Absents : MM. et Mmes HENDRICK Charlotte, ROSEN Sonia, JOSTEN Pierrot, DEHOTTAY André
et LEMAITRE Ingrid, **Conseillers**.

OBJET : Distribution d'eau - Augmentation du coût-vérité de distribution (C.V.D)

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Revu sa décision du 29 octobre 2015 de fixer le cout-vérité de distribution à 2,64 €/m³ HTVA ;

Vu l'approbation de M. Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l'Economie, du 11 décembre 2015, repris sous référence « DGO6/DDE/DPT/DJN/PE-32/15.14761 »

Vu l'avis favorable rendu par le Receveur régional ;

Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 12 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention,

de fixer à partir du 1/01/2016 le tarif de vente de l'eau comme suit:

Le coût-vérité distribution (CVD) à 2,64 €

La redevance : (20 x CVD) + (30 x CVA *)

Soit : (20 x 2,64 €) + (30 x CVA) = 52,80 € + (30xCVA)

Les consommations :

- 1^{ère} tranche de 0 à 30 m³ : 0,5 x CVD

soit : 0,5 x 2,64 € = 1,32 €

- 2^{ème} tranche de 31 à 5.000 m³ : CVD + CVA*

soit : 2,64 € + CVA

- 3^{ème} tranche plus de 5.000 m³ : (0,9 x CVD) + CVA*

soit : 2,376 € + CVA

* CVA = Coût-Vérité Assainissement déterminé par la SPGE soit 2,115 €/m³ au 1^{er} janvier 2016.

Province de
L I E G E

Contribution du fonds social de l'eau : (Décision du Conseil Communal du 29/01/2015)
0,0250 €/m³

La présente délibération sera transmise au Comité de contrôle de l'eau ainsi qu'au Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie - Division Prix et Concurrence.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) Vincent CRASSON

Le Président,
(s) Daniel STOFFELS

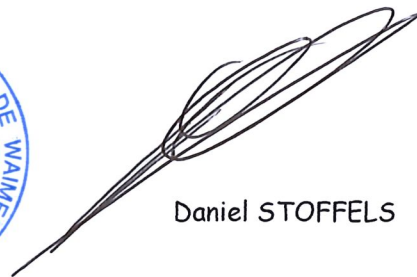
Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Vincent CRASSON



Daniel STOFFELS